



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/1997/11  
4 février 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997  
10-14 mars 1997, New York  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS D'ORGANISATION

Décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa première session ordinaire de 1997

(13-17 janvier 1997)

TABLE DES MATIÈRES

<u>Numéro</u>		<u>Page</u>
97/1.	Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires . . . . .	2
97/2.	FNUAP : rapports de vérification des comptes . . . . .	2
97/3.	PNUD : rapports de vérification des comptes . . . . .	3
97/4.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme . . . . .	3
97/5.	Premier cadre de coopération mondiale . . . . .	6
97/6.	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1997 . . . . .	8

97/1. Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires

Le Conseil d'administration

1. Prend acte de la note du Président sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires et le suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration (DP/FPA/1997/5);

2. Souscrit aux arrangements proposés dans le document DP/FPA/1997/5, tels qu'ils sont énoncés ci-après :

a) L'actuel Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires deviendra le Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires;

b) Le mandat du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires sera modifié en conséquence, en consultation avec les secrétariats des trois organismes;

c) L'ordre du jour de la réunion du Comité sera conçu de manière à ce que les questions intéressant tout particulièrement le Fonds des Nations Unies pour la population soient regroupées;

3. Recommande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population devienne membre du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires;

4. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, avec le concours du secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population, de porter la présente décision à l'attention du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé;

5. Prie le secrétariat du Conseil d'administration de distribuer, dès qu'il sera disponible, le mandat modifié du Comité UNICEF/OMS/FNUAP de coordination des questions sanitaires.

16 janvier 1997

97/2. FNUAP : rapports de vérification des comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Fonds des Nations Unies pour la population dans le document DP/FPA/1997/4 en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.7);

2. Prie le secrétariat de lui présenter, à sa première session ordinaire de 1998, un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et un calendrier mis à

/...

jour indiquant les dates butoir prévues pour leur application dans les domaines visés, à savoir les fonds d'affectation spéciale, l'exécution nationale, les arrangements applicables aux services d'appui technique, la gestion des projets interrégionaux et la sélection et l'utilisation des consultants;

3. Prie le secrétariat de lui présenter systématiquement chaque année à sa première session ordinaire, une mise à jour des progrès réalisés dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions financières, budgétaires et administratives".

16 janvier 1997

97/3. PNUD : rapports de vérification des comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le document DP/1997/3 en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.1);

2. Prie le secrétariat de lui présenter, à sa première session ordinaire de 1998, un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et un calendrier mis à jour indiquant les dates butoir prévues pour leur application dans les domaines visés, à savoir l'audit des projets, la réserve pour le logement du personnel des travaux extérieurs, l'exécution nationale, les questions budgétaires, la gestion des fonds, notamment le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et la vérification interne des comptes;

3. Prie le secrétariat de lui présenter systématiquement chaque année, à sa première session ordinaire, une mise à jour des progrès réalisés dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions financières, budgétaires et administratives".

16 janvier 1997

97/4. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Prend note du document de séance sur l'utilité d'un système de financement partiel pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/1997/CRP.5), établi en application de sa décision 96/43;

2. Souscrit à la méthode proposée pour déterminer le montant des programmes pouvant être approuvés et le niveau de la réserve opérationnelle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans le cadre de la modalité de financement partiel, telle qu'elle est décrite dans l'annexe à la

/...

présente décision, et approuve, à titre provisoire, son utilisation pour le Fonds à partir de 1997 et, en l'absence d'objection, son maintien en attendant le débat sur les mesures prises pour donner suite à l'évaluation du Fonds;

3. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme devrait mettre en place un mécanisme de contrôle approprié, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et rendre compte du fonctionnement de la modalité de financement partiel dans le cadre du rapport financier annuel du Programme des Nations Unies pour le développement et des fonds gérés par le Programme, qui doit être présenté chaque année à la troisième session ordinaire;

4. Prend note de la suite donnée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme aux recommandations contenues dans l'évaluation externe du Fonds, telle qu'elle est décrite dans la note officieuse présentée par le Fonds durant la session en cours, et décide que ce document devrait être distribué dans les langues de travail du Conseil d'administration en vue d'être examiné à la deuxième session ordinaire de 1997, compte tenu du paragraphe 3 de la décision 96/8 du Conseil, concernant les règles établies pour la présentation de la documentation;

5. Prend également note des progrès réalisés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans l'élaboration d'une stratégie assortie et d'un plan d'exécution, tels qu'ils ont été décrits par le Directeur exécutif dans le rapport qu'il a fait oralement au Conseil d'administration;

6. Prend note en outre du fait que, comme on l'a constaté récemment, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme peut travailler en Europe orientale, en Europe centrale et dans la Communauté d'États indépendants, dans le cadre de la législation existante, et prie le Fonds de tenir compte de ce fait dans le contexte du plan d'exécution et de la stratégie qu'il doit présenter à sa session annuelle de 1997 sans perdre de vue que l'attention voulue devrait être accordée aux activités à exécuter dans les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, en particulier en Afrique, ainsi qu'il est indiqué dans sa décision 96/43.

17 janvier 1997

#### Annexe

##### SYSTÈME DE FINANCEMENT PARTIEL

1. UNIFEM devra adopter un système modifié de financement partiel pour déterminer le montant des programmes devant être approuvés et le niveau de la réserve opérationnelle correspondante. Les variables ci-après sont prises en compte dans les formules de calcul de ces montants :

a) Les recettes prévues au titre des ressources générales, calculées sur la base des résultats de la conférence d'annonces de contributions et des consultations tenues directement avec les donateurs (R);

b) Le solde des ressources générales reporté de l'année précédente (S);

/...

c) Le budget administratif. Le montant estimatif pour les trois années suivantes équivaldra par défaut au montant prévu pour l'année considérée multiplié par trois. L'administration d'UNIFEM présentera au PNUD pour approbation tous les ajustements apportés à ce montant estimatif (BA);

d) Les budgets des projets en cours reportés des années précédentes sur l'année en cours, plus les budgets des projets en cours pour l'année en question (BPC);

e) Le taux d'exécution du programme, soit la part prévue des budgets approuvés pour l'année en cours qui est effectivement dépensée en cours d'année (E).

2. Le plafond des ressources affectées aux programmes (P) sur une période de trois ans sera fixé chaque année au mois de décembre, à partir d'une estimation prudente des recettes à percevoir pendant les trois années à venir, déduction faite des dépenses d'administration à régler pendant la même période. Pour en rester à une estimation très modérée, les encaissements prévisibles pour la première année seraient égaux au montant estimatif des recettes à percevoir au cours de l'année considérée, calculé sur la base des résultats de la conférence d'annonces de contributions et des consultations tenues directement avec les donateurs. Les estimations pour la deuxième année équivaldraient à 50 % des prévisions de recettes de la première année, et celles pour la troisième année, à 25 % (soit 50 % du montant estimatif de l'année précédente).

$$P = (1 + 0,5 + 0,25) \times R - BA$$

Si les sources de recettes se diversifient et que l'on est moins tributaire d'un petit groupe de donateurs, le montant des ressources à percevoir à l'avenir pourra dépasser les coefficients actuels applicables à la deuxième et troisième années. Les montants appliqués actuellement sont très modérés, ce qui reflète les caractéristiques actuelles de la base de donateurs. Au fur et à mesure de l'évolution de la situation, l'administration d'UNIFEM, en consultation avec la Division des finances, pourra réexaminer les montants estimatifs applicables et les présenter au Conseil d'administration pour examen.

3. Le montant des disponibilités pour toutes les nouvelles approbations de crédits au titre des programmes s'obtient en déduisant du plafond le montant total des budgets des projets en cours pour les années présentes et futures. La réserve opérationnelle (RO) serait égale au montant moyen annuel des dépenses pendant la durée d'exécution du programme, soit le taux d'exécution multiplié par le tiers du plafond.

$$RO = P/3 \times E$$

4. Le plafond des dépenses relatives aux programmes (PDP) pour l'année en cours sera fixé de sorte à ne pas dépasser le montant total estimatif des ressources disponibles pour l'année considérée (solde des ressources générales reporté de l'année précédente plus recettes prévues), déduction faite des dépenses administratives (AD). Comme le niveau de la réserve opérationnelle fluctue au même rythme que les montants des programmes à approuver, toute augmentation ou réduction de la réserve doit également être prise en compte pour

/...

déterminer le plafond des dépenses relatives aux programmes. Ce plafond sera donc calculé comme suit :

$$PDP = S + R - AD \text{ +/- mouvements de la RO}$$

Le plafond annuel pour les budgets de nouveaux projets à approuver (PA) lors de l'année considérée est fixé en fonction du même plafond de dépenses :

a) En déduisant les budgets des projets en cours pour l'année considérée, y compris les montants rééchelonnés de l'année précédente (BPC);

b) En tenant compte du taux d'exécution des programmes prévu pour UNIFEM (80 %) et en relevant d'autant le plafond pour les budgets de nouveaux projets à approuver, afin d'assurer un éventail de programmes aussi vaste que possible, dans les limites des ressources disponibles.

$$PA = (1/E \times PDP) - OPB$$

5. Comme indiqué ci-dessus, la réserve opérationnelle d'UNIFEM aura deux principaux objectifs : a) combler tout écart entre les dépenses et les liquidités d'un mois sur l'autre et b) fournir une couverture contre les fluctuations à la baisse d'une année sur l'autre. La procédure ci-après sera adoptée : UNIFEM surveillera la réserve opérationnelle et fera un rapport trimestriel au Bureau de l'Administrateur et au Directeur du Bureau de l'administration et des finances. S'il apparaît que le niveau de la réserve ne peut pas être maintenu à la fin de l'année, l'Administrateur en informera le Conseil d'administration, en donnant les raisons pour lesquelles il faut puiser dans la réserve et en indiquant les mesures qu'UNIFEM entend prendre pour s'attaquer au problème. Le fonctionnement du système de financement partiel, s'agissant notamment du niveau de la réserve opérationnelle, sera soumis à un contrôle de gestion par UNIFEM et la Division des finances au mois de décembre de chaque année. Les montants applicables pour les années à venir seront déterminés à la même époque.

#### 97/5. Premier cadre de coopération mondial

##### Le Conseil d'administration

1. Prend note de la version révisée du premier cadre de coopération à l'échelle mondiale, qui figurent dans le document DP/GCF/1, ainsi que des déclarations faites à ce sujet par l'Administrateur et l'Administrateur assistant;

2. Rappelle sa décision 96/42;

3. Prie l'Administrateur, compte tenu des observations formulées par les membres du Conseil d'administration à la session en cours, de poursuivre l'élaboration du projet de premier cadre de coopération mondiale, en procédant sans tarder à des consultations avec le Conseil d'administration, et de mettre au point en vue de la soumettre à l'examen et à l'approbation du Conseil, à la troisième session ordinaire de 1997, une proposition révisée comprenant un plan stratégique d'exécution et tenant compte des éléments ci-après :

/...

a) La nécessité de tenir pleinement compte des conclusions de l'évaluation de l'impact du programme mondial et des programmes interrégionaux et régionaux effectuée par le Programme des Nations Unies pour le développement en novembre 1996, ainsi que des observations formulées par les délégations à la session en cours;

b) La nécessité de concentrer les efforts sur des activités qui : i) ont un caractère mondial et une perspective mondiale; ii) ne peuvent être exécutés dans le cadre de programmes régionaux ou nationaux; iii) peuvent contribuer à renforcer les efforts déployés au niveau national pour atteindre l'objectif d'un développement humain durable;

c) La nécessité de définir un ordre de priorité entre les activités et de concentrer les efforts, compte tenu du mandat et des domaines d'activité prioritaires actuels du Programme des Nations Unies pour le développement, sur les domaines dans lesquels celui-ci peut avoir un impact;

d) La nécessité d'éviter les doubles emplois tout en renforçant la collaboration avec les organismes pertinents à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;

4. Souligne que la proposition révisée devrait :

a) Présenter, à l'intention du Conseil d'administration, un aperçu détaillé des activités en cours auxquelles il sera mis fin durant la période 1997-1999;

b) Préciser la façon dont les activités seront suivies et évaluées, sur la base d'indicateurs et de normes de résultats, en particulier en ce qui concerne leur impact au niveau des pays;

5. Décide que dans l'intervalle :

a) Les activités au titre desquelles des dépenses ont déjà été engagées se poursuivront;

b) Un montant pouvant atteindre jusqu'à 33 % des ressources destinées au programme mondial à la rubrique 1.3 pourront être engagées au titre d'activités, conformément aux principes énoncés aux alinéas a) à d) du paragraphe 3 de la présente décision;

c) La proposition révisée devrait présenter en annexe, à l'intention du Conseil d'administration, une liste des activités en cours et des activités prévues.

17 janvier 1997

97/6. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa première session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1997 il a :

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

Élu pour 1997 les membres du bureau dont les noms suivent :

Président	M. Hans Lundborg (Suède)
Vice-Président	M. Bruce Lutangu Namakando (Zambie)
Vice-Président	M. Mochamed Slamet Hidayat (Indonésie)
Vice-Président	M. Sorin Mihail Tanasescu (Roumanie)
Vice-Président	M. John William Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Adopté l'ordre du jour et plan de travail de sa première session ordinaire de 1997 (DP/1997/L.1), tel qu'il a été modifié oralement;

Approuvé le rapport de la troisième session ordinaire de 1996 (DP/1996/39);

Pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail spécial sur le règlement intérieur (DP/1997/CRP.1);

Pris note du rapport oral présenté par le Secrétaire du Conseil sur l'application de la décision 96/45 concernant la documentation;

Approuvé le plan de travail du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997, tel qu'il a été modifié oralement, et qui figure en annexe à la présente décision<sup>1</sup>;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1997, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1997	10-14 mars 1997
Session annuelle de 1997	12-23 mai 1997 (New York)
Troisième session ordinaire de 1997	15-19 septembre 1997

Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 1998 :

Première session ordinaire de 1998	19-23 janvier 1998
------------------------------------	--------------------

---

<sup>1</sup> Le plan de travail sera mis à jour sur la base des nouveaux amendements qui pourront être adoptés au cours de l'année.



Deuxième session ordinaire de 1998	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998 (Genève)	25 mai-5 juin 1998
Troisième session ordinaire de 1998	7-11 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 1997, telles qu'elles figurent dans le tableau 2 de l'annexe à la présente décision.

#### DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

##### POINT 2 : FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé l'assistance au Gouvernement ivoirien (DP/FPA/CP/169);

Approuvé l'assistance au Gouvernement djiboutien (DP/FPA/CP/167);

Approuvé l'assistance au Gouvernement kényen (DP/FPA/CP/168);

Approuvé l'assistance au Gouvernement malawien (DP/FPA/CP/162);

Approuvé l'assistance au Gouvernement mexicain (DP/FPA/CP/161);

Approuvé l'assistance au Gouvernement mongol (DP/FPA/CP/170);

Approuvé l'assistance au Gouvernement marocain (DP/FPA/CP/166);

Approuvé l'assistance au Gouvernement népalais (DP/FPA/CP/165);

Approuvé l'assistance au Gouvernement tanzanien (DP/FPA/CP/164);

Approuvé l'assistance au Gouvernement zambien (DP/FPA/CP/163);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Bangladesh et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/2);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Nicaragua et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/1);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Pacifique Sud et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/3);

Décidé d'examiner les programmes de pays du FNUAP à la deuxième session ordinaire de 1997, sur la base de la procédure d'approbation tacite, à cette session uniquement, sans préjuger de l'issue des débats sur la décision 96/13 à la session annuelle de 1997;

POINT 3 : FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET  
ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/2 du 16 janvier 1997 sur les rapports de vérification des comptes du FNUAP;

POINT 4 : FNUAP : COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET  
DE PROGRAMMES SANITAIRES

Adopté la décision 97/1 du 16 janvier 1997 sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires et le suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration.

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 5 : HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS

Approuvé le mode de présentation proposé pour le budget d'appui biennal du PNUD et du FNUAP, tel qu'il figure dans le document DP/1997/2;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 6 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

I

Approuvé les cadres de coopération ci-après :

Premier cadre de coopération pour le Belize (DP/CCF/BEL/1);

Premier cadre de coopération pour la République tchèque (DP/CCF/CZE/1);

Premier cadre de coopération pour la Hongrie (DP/CCF/HUN/1);

Premier cadre de coopération pour le Kazakhstan (DP/CCF/KAS/1);

Premier cadre de coopération pour le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/1);

Premier cadre de coopération pour la République de Moldova (DP/CCF/MOL/1);

Premier cadre de coopération pour la République slovaque (DP/CCF/SLO/1);

II

Approuvé le cadre de coopération régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RCF/RLA/1);

III

Adopté la décision 97/5 du 17 janvier 1997 sur le premier cadre de coopération mondial (DP/GCF/1);

IV

Pris note de la prolongation des programmes de pays ci-après :

Prolongation du sixième programme de l'Algérie (DP/CP/ALG/6/EXTENSION I);

Prolongation du cinquième programme de Bahreïn (DP/CP/BAH/5/EXTENSION I);

Prolongation du sixième programme de la Jordanie (DP/CP/JOR/6/EXTENSION I);

V

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD au Myanmar (DP/1997/4);

POINT 7 : PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET  
ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/3 du 16 janvier 1997 sur les rapports de vérification des comptes du PNUD;

Pris note du rapport de l'Administrateur sur l'application de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs (DP/1997/CRP.3) et les observations y relatives;

Pris note des informations supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD (DP/1997/CRP.4);

POINT 8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR  
LA FEMME

Adopté la décision 97/4 du 17 janvier 1997 sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

Prié l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 1997, un document de séance révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social, en tenant compte des observations formulées au cours du débat à la première session ordinaire de 1997;

Pris note du rapport d'activité présenté oralement par l'Administrateur associé sur la mise en place du schéma du PNUD en matière d'obligation redditionnelle;

Pris note de la fermeture du bureau de pays de Chypre signalée dans le document DP/1997/5.

17 janvier 1997

/...

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP : PLAN DE TRAVAIL POUR 1997

1. Au paragraphe 5 de sa décision 96/25, le Conseil d'administration a, entre autres, décidé d'instaurer un plan de travail annuel et prié le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population d'élaborer, en vue de le lui soumettre à sa troisième session ordinaire, un aperçu des questions dont il pourrait traiter en 1997, en se fondant sur les délibérations antérieures du Conseil et sur les priorités et objectifs en matière d'organisation définis pour 1997. Le présent document, qui fait suite à cette décision, propose un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil d'administration en 1997, établi sur la base de l'aperçu des questions intéressant le PNUD et le FNUAP qui a été présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 (voir DP/1996/CRP.13) et tenant compte des observations faites par le Conseil à cette session.

2. Les questions prioritaires du PNUD pour 1997 qui ont été arrêtées par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 sont :

a) L'intégration de l'élimination de la pauvreté dans les politiques et la programmation du PNUD en tant que première priorité;

b) La gestion du changement;

c) La mobilisation des ressources;

d) L'application des nouveaux arrangements de programmation;

e) L'appui au système des coordonnateurs résidents;

f) La supervision et la planification des finances et de la gestion.

3. Les questions a), b), c) et e) seront examinées à la session annuelle du Conseil d'administration en même temps que le rapport annuel de l'Administrateur.

4. En ce qui concerne l'application des nouveaux arrangements de programmation, il est proposé que les cadres de coopération de pays soient examinés par le Conseil d'administration dès que possible, y compris à la session annuelle du Conseil, afin de ne pas retarder leur mise en oeuvre.

5. En outre, il est proposé que le Conseil d'administration engage un débat sur la modalité de l'exécution nationale des projets à sa deuxième session ordinaire.

6. Divers aspects de la supervision et de la planification des finances et de la gestion [question f)] seront abordés à chaque session.

7. Les questions prioritaires du FNUAP qui ont été arrêtées à la troisième session ordinaire de 1996 font l'objet de points distincts des ordres du jour provisoires proposés pour les segments du FNUAP. Dans l'aperçu des questions

prioritaires du FNUAP pour 1997 (voir DP/1996/CRP.13), ces questions étaient présentées sous cinq thèmes :

- a) Priorités des programmes;
- b) Exécution des programmes;
- c) Appui aux programmes;
- d) Ressources;
- e) Questions budgétaires, financières et administratives, y compris la vérification des comptes.

8. Les programmes de pays et les questions connexes occupent une large place dans les propositions relatives aux segments du FNUAP qui figurent dans les ordres du jour, puisque le Fonds présentera en 1997, pour approbation, un nombre sans précédent de programmes de pays. Le FNUAP suggère que l'on examine la plupart des autres questions prioritaires présentées sous les thèmes a), b), c) et d) pendant la session annuelle, étant donné qu'un grand nombre d'entre elles seront débattues en même temps que le rapport du Directeur exécutif pour 1996 et le plan de travail du FNUAP pour 1998-2001.

9. Il est proposé d'examiner les questions financières, budgétaires et administratives intéressant le FNUAP à la troisième session ordinaire, prévue en septembre, de même que les questions concernant l'exécution et la surveillance des accords de services d'appui technique et l'évaluation des activités de formation du FNUAP.

10. Enfin, comme il a été suggéré à la troisième session ordinaire de 1996, les rapports de l'Administrateur et du Directeur exécutif au Conseil économique et social, dont le format sera arrêté conjointement par les fonds et les programmes, porteront sur des sujets mentionnés par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/120 et destinés à être examinés par le Conseil en 1997, tels que le renforcement des capacités, la coordination aux niveaux national et régional, et les ressources.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	I		Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996
	CRP	I		Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996
	CRP	A		Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration
				Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>
2	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				Programmes de pays
3	Officiel	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
				Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE ET DE PROGRAMMES SANITAIRES
				<u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
5	Officiel	A	1/2 journée	HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS
				Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
6	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I		Rapports de vérification des comptes
	CRP	I		Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	CRP	I	1/2 journée	Renseignements supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD
	Oral	I		Rapport sur le schéma d'obligation redditionnelle du PNUD
8				FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME
	CRP	I	1/2 journée	Suivi de la décision 96/43
9				QUESTIONS DIVERSES
	CRP	I	1/4 journée	Suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social
	Oral			PNUD : rapport sur l'obligation redditionnelle
	Officiel			Fermeture du bureau de pays de Chypre

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2)	A	1 1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A		Rapport sur la première session ordinaire de 1997  <u>Débat consacré au PNUD</u>
2	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
	CRP	A		Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements de programmation (96/7)
	Officiel			Affectation de ressources au titre des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (1997-1999)
	CRP	I		Exécution nationale
3	Officiel	A	1/2 journée	FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES Fonds d'équipement des Nations Unies (y compris stratégie et plans d'exécution)
4	CRP	A	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Aperçu de la stratégie globale pour le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)
	Oral	I		Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD  <u>Débat consacré au FNUAP</u>
5	Officiel	A	2 journées	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
6	Oral			QUESTIONS DIVERSES, notamment Rapport sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	Oral			Rapport révisé sur le suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social



---

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	CRP			Réponse aux recommandations contenues dans l'évaluation externe d'UNIFEM
	Oral			FNUAP : rapport sur le suivi de la décision 97/1 du Conseil d'administration
	Officiel			Révision proposée du règlement financier du FNUAP

---

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Une réunion d'information officielle sur l'initiative spéciale pour l'Afrique sera organisée au cours de la session.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail
	Officiel	A		Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1997
				Règlement intérieur : rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>
2	Officiel		1 1/2 journée	RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996
				— Domaines de programmes principaux
				— Évaluation
				— Application du Programme d'action de la CIPD
				— Programme mondial de moyens contraceptifs
				— Ressources
3	Officiel	A	1/2 journée	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES, 1998-2001
5	Officiel	I	1/2 journée	ÉTAT FINANCIER D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP
6	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				<u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
7				RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
	Officiel	I	1/2 journée	Rapport au Conseil économique et social : rapport de l'Administrateur
	Officiel			Rapport au Conseil économique et social : rapport du Directeur exécutif
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
8				RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR
	Officiel	A		Présentation par l'Administrateur
	Officiel	A		Principaux résultats du Programme, y compris informations sur les fonds spéciaux
				Assistance au peuple palestinien

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	Officiel	I	2 1/2 journées <sup>a</sup>	Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et Initiative spéciale pour l'Afrique
	Officiel	I		Évaluation, y compris évaluations d'impact
	Officiel	I		Ressources
	Officiel	I		Contrôle interne et obligation redditionnelle
	Officiel	I		Rapports du Corps commun d'inspection
	Officiel	I		Gestion du changement
	CRP	I		Annexe statistique
				Contrats de sous-traitance conclus et grandes commandes de matériel passées
9				Élimination de la pauvreté
				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A	1/2 journée	Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
10				PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION
	Officiel	A	1/2 journée	Politique d'information et de publication du PNUD (96/22)
11				FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME
	Officiel	A	1/2 journée	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	CRP	I		Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
13			1 journée	BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS)
	Officiel	A		Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	AUTRES QUESTIONS

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; CIPD = Conférence internationale sur la population et le développement.

<sup>a</sup> Y compris une table ronde sur l'élimination de la pauvreté.

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	CRP	I		Rapport sur la session annuelle de 1997 Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
2	Officiel	A	1 1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997
	Officiel	I		Examen annuel de la situation financière en 1996 Activités du Bureau des services d'achats interorganisations
3	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
<u>Débat consacré au FNUAP</u>				
6				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A	1 journée	Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal
	Officiel	A		Examen annuel de la situation financière en 1996
	Officiel	I	1 1/2 journée	Mise en oeuvre et contrôle des accords applicables aux services d'appui technique
	Officiel	I		Évaluation des activités de formation du FNUAP
7	Officiel	A	1/2 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
8				QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

-----